RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE FLOURENS

SÉANCE DU 30 JUILLET 2026

DÉPARTEMENT

Haute-Garonne

Nombre de conseillers		L'an deux mille vingt-six, le trente juillet à 20h30,
En exercice	**19**	Le Conseil municipal de Flourens, régulièrement convoqué,
Présents	**14**	réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
Procuration	**4**	sous la présidence de Marion RIVOIRE, Maire
Votants	**18**	.....

Date de la convocation : 22/07/2026
Date d'affichage de la convocation : 22/07/2026
Date d'affichage de la délibération : 31/07/2026

Etaient présents : MME RIVOIRE Marion, MME MOËNNARD Charlotte, MR VERGER Guillaume, MME GLEYSES Lucie, MR SOS Aurélien, MR PERQUIS Christophe, MR TURLAN Grégory, MME LATGER Lucie, MR LERAN Jean-Philippe, MME TRICONNET Chloé, MR DOLIN Nicolas, MME TAGLIAFERRI Claire, MR BECAÏS Anthony, MME CHANSAREL Frédérique

Ont donné procuration : MR PARIS Benjamin à MME CHANSAREL Frédérique, Mme GUIBAL Laurence à MME MOËNNARD Charlotte, MME JEULIN-CARREY Florence à MME GLEYSES Lucie, MME TONG-LEE-A-TAÏ Maeva à MME RIVOIRE Marion

Était excusé : MR JAIME Emmanuel

Mr Anthony BECAÏS a été nommé secrétaire de séance.

Délibération n° 2026-72 Validation de l'engagement financier auprès du SDEHG pour le raccordement du piétonnier du clos de Souleilha au chemin Lasserre

Exposé

Madame La Maire informe le conseil municipal que suite à la demande de la commune du 10/10/2025 concernant le **raccordement piétonnier le clos de Souleilha chemin Lasserre- référence** : 2 BV 126, le SDEHG a réalisé l'étude de l'opération suivante :

-Réfection complète de la commande d'éclairage P13 LASSERRE
-Déroulage d'un câble d'éclairage public dans une gaine en attente et raccordement dans la commande P13 LASSERRE
-Travaux de terrassement connexes

Compte-tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à charge de la commune se calculerait comme suit :

-TVA (récupérée par le SDEHG)	630€
-Part SDEHG	1601€
-Part restant à charge de la commune (Estimation)	**1 779€**
TOTAL	4 010€

Avant de planifier les travaux correspondants, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Décision

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil Municipal

DÉCIDE :

D'approuver le projet présenté.

Décide de couvrir la part restant à charge de la commune sur ses fonds propres imputée à l'article 6554 de la section de fonctionnement du budget communal.

La délibération est adoptée à :

18	• VOIX POUR
--	• ABSTENTION
--	• VOIX CONTRE

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Fait à Flourens, le 30 juillet 2026

Le secrétaire de séance,
Anthony BECAÏS

La Maire,
Marion RIVOIRE

MAIRIE de FLOURENS (Haute-Garonne)